



District de Maine et Loire de Football

CD FEMININES Pôle Foot à 11

PROCES VERBAL N° 03 – SAISON 2019/2020

Réunion du :	19/11/2019
Présidence :	Mme LORANT Ghislaine
Présent(s) :	Mmes DAUDIN Stéphanie et GEORGES Annabelle

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal suivant est approuvé sans remarque particulière : PV N°2 du 09 septembre 2019.

2. Challenge de l'Anjou SF

La commission homologue les résultats du tour 1 et procède au tirage au sort du 2^{ème} tour qui se déroulera le 8 décembre 2019 :

Andrezé Jub Jallais 2 / GF Segré Le Lion 1
Brissac Aubance Es 1 / Angers NDC 1
Ingrandes Le Fresne 1 / Bouchemaine Es 1
E/Valanjou-Verchers 1 / E/Saumur Longué 2
La Possonniere Saven 1 / E/GF Corzé Psv Daume. 1
Tiercé Cheffes AS 1 / Beaucouzé SC 1
Montreuil Juigné BF 2 / Somloiryzernay CP 1

Exempt : Montreuil Juigné BF 1

3. Championnat Seniors Féminines

La commission prend connaissance du non-réengagement de l'équipe de St Barthélemy d'Anjou en phase 2 – D1.

La commission prend connaissance du mail de Saumur OFC et de la demande d'intégrer la compétition du Foot à 8 dans le District de la Sarthe. La commission donne son accord sous réserve de la validation par la commission féminine de la Sarthe et du président du District 72.

La commission homologue les résultats de la phase 1 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité (*Article 147 des Règlements Généraux FFF*).

La commission élabore les groupes de la phase 2 et procède à la numérotation des équipes en tenant compte des desideratas des clubs.

D1 – 1 groupe de 8 équipes avec match Aller / Retour :

3 accessions de D2 en D1 : SomloirYzernay, Beaucouzé SC, La Possonnière Saven.
Trélazé Foyer, après accord, accède à la D1 suite au forfait de St Barthélemy Foot.

ANGERS NDC
MONTREUIL JUIGNE BF
TIERCE CHEFFES AS
INGRANDES
SOMLOIRYZERNAY
BEAUCOUZE SC
LA POSSONNIERE SAVEN
TRELAZE FOYER

D2 – 1 groupe de 12 équipes avec matchs Aller

1 descente de D1 : GF Segré Le Lion.

La commission prend connaissance de l'engagement d'une nouvelle équipe en phase 2 – D2 : Les Ponts de Cé AS

La commission propose de continuer avec 1 seul groupe en match aller sur 10 journées + 4 mais seules les 10 premières journées seront prises en compte pour le classement final :

ANDREZE JUB JALLAIS 2
BAUGE EA BAUGEOIS 2
BRISSAC AUBAUCE ES
BOUCHEMAINE ES
CHOLET SO 2
E/VALANJOU VERCHERS
E/ GF CORZE PSV DAUME
E/ SAUMUR-LONGUE 2 (sous réserve de la confirmation de leur engagement)
GF SEGRE LE LION
LANDEMON LAURENTAIS
LES PONTS DE CE AS
MONTREUIL JUIGNE BF 2

Prochaine réunion plénière le 16 décembre 2019 à 19h

La Présidente	La Secrétaire
Mme LORANT Ghislaine	Mme DAUDIN Stéphanie